

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

****BREGADAN****

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 99 Chemin des Timots - 13119 SAINT-SAVOURNIN

940 858 178 RCS MARSEILLE

****L'an deux mille vingt-cinq, ****

****Le 24 juin 2025****

Monsieur Antoine Didier HUE, né le 09/09/1961 à Caen (14), demeurant 99 Chemin des Timots, 13119 Saint-Savournin, agissant en qualité d'associé unique de la société BREGADAN, détenant l'intégralité du capital social, soit 10.000 actions,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Changement de dénomination sociale
2. Modification de l'objet social
3. Modification corrélative des articles 2 et 3 des statuts
4. Pouvoirs pour formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION - Changement de dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société.

En conséquence, à compter de ce jour, la dénomination sociale sera :

****VITALFOREST****

au lieu de "BREGADAN".

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société pour l'adapter à son activité réelle et future.

En conséquence, l'objet social de la Société sera désormais le suivant :

***"La société a pour objet, en France et à l'étranger :"**

****ACTIVITÉ PRINCIPALE : ****

AH

- *La conception, production, transformation et commercialisation de produits alimentaires, compléments alimentaires et boissons à base de champignons adaptogènes et autres ingrédients naturels ;*
- *L'importation, l'exportation et la distribution de produits alimentaires biologiques et naturels ;*
- *La vente en ligne et l'exploitation de boutiques spécialisées dans les produits de bien-être et nutrition fonctionnelle ;*

****ACTIVITÉS CONNEXES : ****

- *La recherche et développement en nutrition fonctionnelle et mycologie appliquée ;*
- *Le conseil, la formation et l'accompagnement en nutrition et bien-être ;*
- *L'organisation d'événements, ateliers et formations liés au bien-être et à la nutrition ;*
- *La création et l'exploitation de marques dans le domaine de la santé naturelle ;*

****ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES : ****

- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- *La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;*

****CLAUSE GÉNÉRALE : ****

- *Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension. **

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Modification corrélative des statuts

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier les statuts comme suit :

Article 2 - OBJET SOCIAL

L'article 2 des statuts est modifié et rédigé comme indiqué dans la deuxième résolution.

Article 3 - DÉNOMINATION SOCIALE

L'article 3 des statuts est désormais rédigé comme suit :

*"La dénomination sociale de la Société est : ****VITALFOREST****.*

*Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiée à associé unique » ou des initiales « SASU », et de l'énonciation du siège social, du montant du capital social, ainsi que du lieu et du numéro d'identification unique de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. **

Le reste des statuts demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée.

AA

QUATRIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au Président, Monsieur Antoine HUE, avec faculté de subdélégation, pour effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment :

- Signer et déposer les statuts mis à jour
- Publier l'annonce légale
- Déposer le dossier au greffe du Tribunal de Commerce
- Accomplir toutes formalités auprès de tous organismes
- Plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire

Cette résolution est adoptée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait à Saint-Savournin,
Le 24 juin 2025

****L'associé unique****
Monsieur Antoine HUE



Je soussigné Antoine Hue, Président de la société
VITALFOREST, certifie conforme le présent procès-
verbal à l'original.

Fait à Saint-Savournin, le 24 juin 2025

Antoine Hue
Président



PIÈCE JOINTE : Statuts mis à jour (articles 2 et 3 modifiés)

AH